



Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport annuel 2022-2023

Mandat

« Aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris l'amélioration de la qualité de l'éducation offerte dans le secteur, l'accès à l'éducation postsecondaire et la responsabilisation des établissements d'enseignement postsecondaire » (Loi de 2005 sur le COQES).

Mission

Le COQES guide l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario grâce à des recherches faisant autorité, à la communication efficace de données significatives et à des solutions factuelles aux difficultés auxquelles fait face le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Vision

Le COQES cherche à influencer les décisions, les pratiques et les politiques clés qui guideront le système postsecondaire public de l'Ontario vers un leadership national et international et offriront aux Ontariennes et aux Ontariens les plus grandes possibilités de mobilité sociale et de réussite économique.

Valeurs

Poursuivre continuellement des recherches indépendantes et de haute qualité : Le COQES maintient une position distinctive dans le milieu de la recherche en tant qu'organisme crédible, faisant autorité et étant influent grâce à une base d'analyses indépendantes, impartiales et de haute qualité afin de fournir les meilleurs conseils fondés sur des données probantes au gouvernement et aux établissements postsecondaires. En restant attentif aux tendances émergentes, le COQES est en mesure de se consacrer aux nouvelles voies de recherche prometteuses au fur et à mesure que des opportunités se présentent.

Dialoguer avec des chefs de file et des praticiens mondiaux : Le travail du COQES est renforcé par des relations avec des établissements postsecondaires, des organismes sans but lucratif et des organismes communautaires. Grâce à ces partenariats, nous veillons à ce que les meilleurs esprits du monde entier soient mis à la disposition des décideurs de l'Ontario en tant que catalyseur de décisions éclairées, de collaboration et d'innovation. La perspective mondiale du COQES sur la recherche, les politiques et la pratique dans le domaine de l'enseignement supérieur apporte les meilleures idées, conclusions et idées à l'Ontario. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement de l'Ontario partage de nombreuses épreuves avec d'autres administrations, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Communiquer avec nos auditoires de manière accessible et significative : Le COQES contribue à l'évolution efficace des solutions fondées sur des données probantes vers l'élaboration de politiques et les pratiques exemplaires, grâce à une communication compréhensible et directe. Pour aider à combler l'écart entre les connaissances de recherche complexes et leur utilisation active dans le secteur de l'éducation physique, les travaux du COQES sont rédigés dans un style accessible et sont disponibles au public.

Plaider en faveur de la collecte et de la transparence de données : Le COQES demeure un défenseur d'une approche plus transparente, ouverte et holistique des données de l'enseignement supérieur, en partenariat avec les établissements d'enseignement, les organisations et les gouvernements. Les données sont l'élément vital de la prise de décisions stratégiques fondées sur des données probantes, et le COQES continuera de chercher des solutions aux lacunes importantes et persistantes en matière de données qui existent à l'échelle provinciale et nationale.

Reconnaître que la responsabilisation est un outil fondamental pour l'amélioration du système : Le COQES explore des modèles de conception de systèmes à travers le monde pour améliorer l'accès et la qualité des études postsecondaires en Ontario.

Répondre aux priorités et aux mandats du gouvernement : Le COQES veille à ce que la recherche et l'évaluation fondées sur des données probantes de la plus haute qualité éclairent la prise de décisions et la pratique en matière de politiques, conformément au ministère des Collèges et Universités.

Être équipé pour atteindre nos objectifs : Le COQES s'engage à faire en sorte que sa structure organisationnelle et les capacités de son personnel maximisent l'impact et favorisent la réalisation de notre vision de l'éducation postsecondaire en Ontario.

Message de la présidente-directrice générale

La dernière année a été importante pour le COQES, alors que nous continuons de faire avancer notre plan de recherche et d'engager des conversations significatives avec le gouvernement, les établissements postsecondaires et les partenaires communautaires sur les enjeux essentiels auxquels fait face l'enseignement supérieur. Nous savons qu'une bonne politique est fondée sur des recherches et des analyses claires, concises et pertinentes, et que notre programme de recherche est aligné sur les questions les plus importantes pour les chefs de file du secteur.

Au cours de la dernière année, nous avons publié plus d'une douzaine de rapports de recherche explorant des sujets essentiels pour les décideurs en Ontario, tels que l'expérience et le rôle des étudiants internationaux dans notre système, la combinaison de titres de compétences offerts par nos établissements, l'impact et l'héritage de la pandémie de COVID-19 dans l'enseignement supérieur et la disponibilité de données pour répondre à des questions difficiles d'accès et de réussite des étudiants.

L'accès à des données de grande qualité demeure un défi en Ontario. Nous sommes reconnaissants envers nos partenaires, comme l'OCAS, l'Alliance des nouveaux arrivants étudiants, Collèges Ontario et le Conseil des universités de l'Ontario, d'avoir participé à des discussions visant à améliorer la disponibilité des données et à appuyer nos objectifs de recherche. Nous sommes également reconnaissants à tous les partenaires de notre Partenariat de recherche communautaire (PRC) de Hamilton pour leur travail acharné dans le lancement d'un projet pilote novateur d'échange de données qui peut aider à éclairer des efforts similaires dans toute la province. Nous continuons de travailler avec nos collègues du ministère des Collèges et Universités pour réaliser le potentiel de notre entente de partage de données et nous sommes impatients de progresser dans ce dossier en 2023-24.

Notre personnel continue de prospérer dans un environnement à distance et de trouver de nouvelles façons de s'engager avec le secteur et nous sommes très enthousiastes à l'idée que notre conférence revienne en novembre 2023 pour entrer en contact avec nos parties prenantes.

Merci à notre conseil d'administration pour son soutien et ses conseils au cours de la dernière année, en particulier notre présidente Karin Schnarr. Je tiens également à reconnaître et à remercier Patricia Lang et Daniel Woolf, deux membres du conseil d'administration qui ont récemment terminé leur deuxième mandat. Chacun a eu de longues carrières exceptionnelles dans l'enseignement supérieur et a contribué de manière significative au conseil d'administration au cours de leurs années de service.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janice Deakin'.

Janice Deakin, Ph. D, IAS.A, présidente-directrice générale

Faits saillants du projet de recherche 2022-23

Étudiants internationaux

La croissance spectaculaire du nombre d'étudiants internationaux qui étudient dans des établissements postsecondaires de l'Ontario, en particulier dans le secteur collégial, a suscité des préoccupations au sujet du bien-être des étudiants et des questions sur l'impact potentiel sur le système d'enseignement supérieur. Le COQES a publié un rapport examinant les programmes et les services requis pour soutenir adéquatement le bien-être financier, académique, physique et mental des étudiants internationaux dans les collèges de l'Ontario, ainsi que des recommandations pour améliorer l'expérience des étudiants internationaux pour les établissements et les multiples ordres de gouvernement. En mars 2023, le COQES a lancé le Consortium sur l'éducation internationale, qui rassemble de multiples projets pour examiner les questions de l'expérience étudiante, du rendement sur le marché du travail, des pratiques de recrutement et du rôle des collèges privés d'enseignement professionnel.

Changements dans les offres de titres de compétences

À la suite du rapport de l'an dernier au ministre visant à éclairer l'expansion de l'octroi de grades universitaires par le gouvernement de l'Ontario dans le secteur collégial, le COQES a publié trois rapports qui examinaient le paysage des titres de compétences en Ontario. Les rapports détaillent l'historique de l'expansion des titres de compétences dans la province, les répercussions potentielles sur les coûts et l'harmonisation entre les titres de compétences et le rendement sur le marché du travail. La recherche a montré que la combinaison actuelle de titres de compétences répondait aux besoins des étudiants et des employeurs et a recommandé une plus grande clarté sur le cadre des titres de compétences et un examen attentif des répercussions sur les étudiants, les établissements et le gouvernement à mesure que de nouveaux titres de compétences sont introduits. Un autre mémoire de données a examiné la charge de travail du corps professoral et a révélé que depuis l'introduction des baccalauréats et de la recherche appliquée dans le secteur collégial de l'Ontario, le nombre d'activités de recherche appliquée a considérablement augmenté. Cela a fait en sorte que les postes de professeurs collégiaux à temps plein sont devenus moins intensifs en enseignement et plus axés sur des fonctions complémentaires.

Pandémie de COVID-19

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent d'être au centre des préoccupations des institutions et des décideurs. Le COQES a publié trois rapports sur les impacts de la pandémie au cours de la dernière année. Les rapports détaillaient l'ampleur des investissements faits par les collèges et les universités dans l'apprentissage numérique et l'impact de la Stratégie d'apprentissage virtuel du gouvernement de l'Ontario; ont examiné les répercussions de la pandémie sur l'accès à l'éducation postsecondaire; et, dans le but d'un partenariat avec le SACO, ont examiné comment l'expansion de l'apprentissage numérique a entraîné une augmentation du nombre d'apprenants adultes.

Le Partenariat de recherche communautaire (PRC) de Hamilton

Le PRC de Hamilton est une coalition d'échange de données visant à aborder l'accès « limité et hautement discrétionnaire » aux données qui empêchent les établissements d'enseignement, le secteur des études postsecondaires et le public de répondre à des questions cruciales sur l'accès et la réussite des élèves. Utilisant Hamilton comme prototype, le PRC est composé de six partenaires : Les conseils scolaires publics et catholiques de Hamilton-Wentworth, l'Université McMaster, le Collège Mohawk, la Hamilton Community Foundation et le COQES. Le projet a permis d'établir avec succès un ensemble de données qui a relié les données de plusieurs conseils scolaires et partenaires postsecondaires, le premier de son envergure en Ontario. Les rapports initiaux ont fourni un plan directeur à d'autres communautés intéressées à développer leur propre coalition, ainsi que la confirmation que les facteurs ayant une incidence sur l'accès dans d'autres juridictions sont également applicables en Ontario. Les prochains rapports examineront l'impact de la désintégration et examineront des questions spécifiques de la réussite des élèves, telles que le rendement en mathématiques.

Les femmes dans le milieu universitaire

Malgré les efforts de sensibilisation, les négociations collectives, les financements ciblés et la législation, les écarts de représentation, de promotion et de rémunération des femmes universitaires persistent. Ces inégalités sont particulièrement répandues dans les disciplines à prédominance masculine, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). La série Les femmes dans le milieu universitaire du COQES a continué d'examiner cette question avec un regard qualitatif sur les expériences personnelles des femmes professeurs, des étudiantes des cycles supérieurs et des anciennes étudiantes des cycles supérieurs. En s'appuyant sur les expériences des femmes de ces trois groupes au cours de 59 entrevues, cette étude est unique dans le contexte canadien.

Consortium de compétences

S'appuyant sur nos travaux antérieurs sur l'évaluation et la mesure des compétences, le COQES s'est associé à huit établissements postsecondaires de l'Ontario pour former un nouveau Consortium des compétences. L'objectif du consortium est d'évaluer les programmes ou les interventions liés à l'acquisition, au développement et à l'articulation de compétences transférables. Tous les projets institutionnels cherchent à cultiver une ou plusieurs compétences transférables en demande telles que la numératie, le leadership, la gestion du temps et l'engagement civique. L'accent est mis sur des interventions éducatives novatrices qui aident les élèves à acquérir, à perfectionner ou à articuler ces types de compétences. Un rapport intérimaire sur les projets a été publié et un rapport final sur les résultats du projet sera publié en 2023-24.

La liberté d'expression sur les campus

Le ministre des Collèges et Universités exige que les collèges et les universités financés par l'État élaborent, mettent en œuvre et respectent une politique sur la liberté d'expression qui respecte la norme minimale établie par le ministère. L'objectif de la Politique ontarienne pour la liberté d'expression sur les campus est de veiller à ce que tous les collèges et universités aient une politique solide et claire qui est

uniforme d'un établissement à l'autre. Les règlements pris en vertu de la Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ont été modifiés, exigeant que le COQES rende compte de la façon dont la liberté d'expression est traitée par les établissements postsecondaires et fournisse des rapports et des recommandations au ministre en fonction des résultats de son examen. Le rapport annuel 2022 sur la liberté d'expression sur les campus au gouvernement de l'Ontario a été publié en décembre 2022.

Mesures de performance de l'agence

Les mesures de performance du COQES rendent compte de l'impact et de la portée du programme de recherche et de l'utilisation responsable et efficace des fonds publics. Ces indicateurs visent à fournir des mesures transparentes, axées sur les résultats, qui sont pertinentes et simples. L'utilisation de mesures de rapport sur les performances de la recherche est un processus difficile et des ajustements seront éventuellement nécessaires.

En 2022-23, le COQES a atteint tous les objectifs de performance de l'organisme identifiés dans le plan d'activités 2022-2025.

Mesure du rendement	Objectif	Performance 2022-23
Résultats de la recherche	12 par année, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP	13
Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur	12 par année, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP	22
Pourcentage des frais généraux administratifs	<10 %	6,01 %
Gestion en respectant le budget	<10 % non dépensé	5,28 %
Pourcentage de croissance du nombre d'abonnés et du lectorat	>7 % de croissance par rapport à l'année précédente	7,375 %
Distribution	20 produits, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP et du cadre de recherche.	20

Recherche :

La recherche est au cœur des travaux du COQES. Les mesures ci-dessous offrent un point de départ pour saisir à la fois les résultats de la recherche et les activités du personnel de recherche dans l'échange d'information avec les intervenants et la collaboration à de nouveaux projets et initiatives. Il est difficile d'élaborer des mesures pour rendre compte de l'impact de la recherche, et des mesures quantitatives strictes peuvent ne pas saisir l'étendue et la portée des travaux du COQES.

Résultats de la recherche : nombre de publications rédigées ou publiées par le COQES, y compris des rapports de recherche, des évaluations gouvernementales et des projets d'évaluation (y compris l'examen annuel de la liberté d'expression) et des notes d'information.

- **Objectif : 12 par année, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP**
- ✓ **Performance 2022-23 : 13 (voir la liste des publications 2022-23)**

Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur : le nombre de fois que le personnel du COQES fait des présentations lors de conférences, de tables rondes et de séminaires sur les projets de recherche du COQES, ou sert de facilitateur pour les intervenants du secteur. Il s'agit notamment de conférences ou d'événements virtuels/à distance.

- **Objectif : 12 par année, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP**

- ✓ **Performance 2022-23 : 22 (voir la liste des présentations 2022-23 par le personnel de recherche du COQES)**

Administration :

En tant qu'organisme gouvernemental, le COQES s'efforce d'utiliser les fonds publics d'une manière responsable et efficace qui apporte de la valeur au gouvernement et à la population de l'Ontario. Les mesures incluses pour le rendement opérationnel rendent compte du succès du COQES à utiliser efficacement les ressources financières qui lui sont allouées.

Pourcentage des frais généraux d'administration : ratio des frais généraux administratifs au budget total. Cela comprend les salaires, les avantages sociaux, la TI, l'équipement de bureau et les coûts de fonctionnement du personnel non chargé de la recherche.

- **Objectif : <10 %**
- ✓ **Performance 2022-23 : 6,01 %**

Gestion en respectant le budget : exécuter le mandat du COQES conformément au budget de fonctionnement annuel et réduire au minimum la sous-utilisation des fonds. (Remarque : en tant qu'organisme provincial, il est interdit au COQES de fonctionner avec des coûts au-delà des revenus alloués)

- **Objectif : <10 % non dépensé**
- ✓ **Performance 2022-23 : 5,28 %**

Communications :

Relever les défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté nécessite plus qu'une politique gouvernementale. L'engagement du COQES à partager publiquement son travail aide à informer le ministère des Collèges et Universités ainsi que les dirigeants institutionnels, le corps professoral, les étudiants, les employeurs et le grand public, et leur permet d'avoir des discussions éclairées qui aident à résoudre les problèmes difficiles auxquels le secteur est confronté. Les mesures d'évaluation des communications aident à saisir non seulement le lectorat des rapports individuels, mais aussi le nombre de personnes intéressées à continuer à lire les travaux du COQES. Ces mesures reflètent les objectifs de mobilisation des connaissances des activités de communication du COQES.

Pourcentage de croissance du nombre d'abonnés : le pourcentage de croissance des abonnés collectifs à la liste de diffusion par courriel, au compte Twitter, à la page Facebook, à la page LinkedIn et à toute future plateforme de médias sociaux du COQES.

Pourcentage de croissance du lectorat par produit : le nombre moyen de pages vues des publications de recherche, des articles de blogue et du contenu Web spécifique à la recherche basé sur l'analyse du site Web du COQES.

- **Objectif : >7 % de croissance par rapport à l'année précédente**

✓ **Performance 2022-23 : 7,375 %**

Distribution et sensibilisation : le nombre de sensibilisations directes auprès des intervenants et des publics cibles au moyen de produits accessibles et bilingues axés sur les formats numériques sur le site Web du COQES. Il s'agit notamment de produits de recherche, de blogues et de commentaires, de documents de marketing et de produits de communication.

- **Objectif : 20 produits, sur la base de la dotation actuelle en personnel ETP et du cadre de recherche.**
- ✓ **Performance 2022-23 : 20**

Publications 2022-23

Rapports de recherche	Date
Qui décerne des diplômes? Un aperçu de l'évolution du paysage des titres de compétences de l'Ontario	6 avril 2022
Baccalauréats collégiaux et universitaires : Un autre regard sur les coûts	13 avril 2022
Explorer les titres de compétences postsecondaires et l'alignement du marché du travail en Ontario	10 août 2022
Opportunités à distance pour les apprenants adultes : Analyse des données sur les demandes d'admission à un collège de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19	31 août 2022
« Ce n'est pas parfait mais les temps changent » : expériences des femmes dans les disciplines universitaires des STIM	Le 21 septembre 2022
Le pouvoir des données connectées : tracer le parcours des élèves qui entreprennent et terminent des études postsecondaires à Hamilton	Le 30 novembre 2022
Plan directeur du PRC : comment nous avons construit une infrastructure communautaire de données	Le 30 novembre 2022
Accompagnement de la croissance rapide par des soutiens adéquats : comment les collèges et le gouvernement peuvent améliorer l'expérience des étudiants étrangers en Ontario	11 janvier 2023
Le Consortium des compétences du COQES : Rapport d'étape	25 janvier 2023
Exposé des conséquences des perturbations causées par la COVID-19 sur l'accès au postsecondaire en Ontario durant la deuxième année scolaire de la pandémie (2020-2021)	8 février 2023
Investissements des collèges et universités de l'Ontario dans l'apprentissage numérique au cours de la pandémie	8 mars 2023
Étude de l'évolution de la recherche appliquée et de la charge de travail des professeurs dans les collèges publics de l'Ontario	22 mars 2023

Évaluations pour le gouvernement	Date
Rapport annuel sur la liberté d'expression sur les campus au gouvernement de l'Ontario	Décembre 2022

Présentations 2022-23 par le personnel de recherche du COQES

28 avril 2022 : Conférence NCRN 2022

11 mai 2022 : Forum stratégique sur l'inscription, le marketing et la gestion

19 mai 2022 : Conférence d'accueil de l'Alliance étudiante de premier cycle de l'Ontario

Du 25 au 26 mai 2022 : Conférence sur l'accessibilité virtuelle de l'Université de Guelph

Du 25 au 26 juillet 2022 : Sommet international des étudiants du Collège Sheridan

22 septembre 2022 : Résultats de la série de préparation à la carrière et événement de célébration à l'Université Western

Du 27 au 28 septembre 2022 : Conférence des leaders et innovateurs de l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO)

19 octobre 2022 : Réunion du Consortium de compétences

20 octobre 2022 : Conférence UDLHE Digicon 2022

26 octobre 2022 : Forum sur l'inscription stratégique, le marketing et la gestion, présenté en partenariat avec le SACO

28 octobre 2022 : Symposium sur les résultats d'apprentissage

Novembre 2022 : Séance en petits groupes au programme Humber RAP

9 novembre 2022 : Série de conférences virtuelles EWO 2022

15 novembre 2022 : Avancement de l'enseignement supérieur, programme de gestion supérieure

Le 19 novembre 2022 : McMaster's Canada : Atelier Masterclass : « Theory Meets Practice »

22 novembre 2022 : Présentation au comité de rédaction du Hamilton Spectator

29 novembre 2022 : Événement de lancement du Hamilton Community Research Partnership

Le 9 décembre 2022 : Journée du Conseil des universités de l'Ontario, du ministère des Collèges et Universités et du Conseil de la qualité de l'enseignement supérieur de l'Ontario

24 janvier 2023 : Conférence Cannexus

28 février 2023 : Digital Credentials Summit, Dallas, Texas

20 mars 2023 : Atelier de désintégration

Le 29 mars 2023 : Consortium sur l'éducation internationale

Conseil d'administration, 2022-23

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique globale du Conseil et de s'assurer que ses activités demeurent étroitement en phase avec son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Conseil travaille en étroite collaboration avec la direction pour élaborer et approuver le plan d'activités et le budget annuels de l'organisation.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément à la Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Les membres du conseil d'administration s'appuient sur leurs antécédents dans les domaines des affaires, du milieu universitaire et du gouvernement pour guider et soutenir le succès des initiatives du COQES.

Karin Schnarr (présidente du conseil d'administration)

Date de nomination : 17 juin 2021

Date d'échéance du mandat : 16 juin 2024

Rémunération 2022-23 : 1 650,00 \$

Beverly Brooks

Date de nomination : 21 janvier 2021

Date d'échéance du mandat : 23 décembre 2022

Rémunération 2022-23 : 600,00 \$

Deborah Dubenofsky

Date de nomination : 2 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : 1 décembre 2024

Rémunération 2022-23 : 600,00 \$

Patricia Lang

Date de nomination : 8 février 2018 (premier mandat), 20 février 2020 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : 7 février 2020 (premier mandat), 19 février 2023 (deuxième mandat)

Rémunération 2022-23 : 800,00 \$

Shelley McGill

Date de nomination : 4 mars 2022

Date d'échéance du mandat : 3 mars 2025

Rémunération 2022-23 : 800,00 \$

Daniel Woolf

Date de nomination : 24 avril 2020 (premier mandat), 24 avril 2021 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : 23 avril 2021 (premier mandat), 23 avril 2023 (deuxième mandat)

Rémunération 2022-23 : 900,00 \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
États financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-13

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») relèvent de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la législation et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté à la Note 2. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure.

La direction du Conseil maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et consignées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers et discuter de toute question importante touchant la présentation de l'information financière ou les contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., en tant qu'auditeur externe indépendant nommé par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers précise ses responsabilités, la portée de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Deborah Dubenofsky
Présidente,
Comité d'audit



Janice Deakin
Présidente et
directrice générale

14 juin 2023

Date

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport présenté aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Les états financiers du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été vérifiés par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 20 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. /S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés,
Oakville (Ontario)
Le 14 juin 2023

Higher Education Quality Council of Ontario
État de la situation financière
Au 31 mars 2023

	2023	2022
Actifs		
Encaisse	388 092 \$	668 868 \$
Montants à recouvrer au titre de la TVH	70 175	44 061
Intérêts à recevoir	3 274	419
Charges payées d'avance	43 983	29 514
	505 524	742 862
Immobilisations corporelles (note 5)	13 515	20 778
	519 039	763 640
Passif		
Créditeurs et charges à payer	294 447	389 332
Montant payable au ministère des Collèges et Universités (note 3)	211 077	353 530
Apports en capital reportés (note 4)	13 515	20 778
	519 039	763 640
Actif net	- \$	- \$

Approuvé par le Conseil



Président(e), Comité d'audit



Président(e) du conseil d'administration

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Produits		
Financement provincial	3 866 966 \$	3 733 800 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 4)	23 907	19 281
Produits d'intérêts	23 242	1 858
	3 914 115	3 754 939
Charges (Note 6)		
Gouvernance	373 029	369 823
Recherche	3 305 681	3 135 712
Administration	235 405	249 404
	3 914 115	3 754 939
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(23 907)	(19 281)
Amortissement d'immobilisations corporelles	23 907	19 281
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montants à recouvrer au titre de la TVH	(26 115)	6 215
Intérêts à recevoir	(2 855)	(288)
Charges payées d'avance	(14 469)	(6 258)
Créditeurs et charges à payer	(94 884)	114 999
Montant payable au ministère des Collèges et Universités	(142 453)	(404 395)
	(280 776)	(289 727)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 644)	(12 670)
Activités de financement		
Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles	16 644	12 670
Diminution de la trésorerie pour l'exercice	(280 776)	(289 727)
Trésorerie, au début de l'exercice	668 868	958 595
Trésorerie, à la fin de l'exercice	388 092 \$	668 868 \$

1. L'ORGANISME

Formation et statut

Le pouvoir de créer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») a été établi dans la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (la « Loi »). Le Conseil est un organisme de la Couronne relevant du ministère des Collèges et Universités (« MCU ») (anciennement le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou « MFCU ») et est classé comme un organisme de services opérationnels.

Le Conseil de la qualité de l'enseignement supérieur est une société sans capital-actions et n'est pas assujéti à la *Loi sur les corporations* ou à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est assujéti à l'article 132, au paragraphe 134(1) et à l'article 136 de la *Loi sur les sociétés par actions*. En tant que mandataire de la Couronne, le Conseil n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un mandataire de la Couronne et n'exerce ses pouvoirs qu'à ce titre. Des limites quant à la capacité du Conseil d'entreprendre certaines activités sont énoncées dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU daté du 6 décembre 2006 et renouvelées dans le protocole d'entente daté du 9 janvier 2013.

Activités du Conseil

L'objectif du Conseil est d'aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité de l'éducation offerte dans le secteur, l'accès à l'éducation postsecondaire et la reddition de comptes des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration qui est nommé par décret.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres de la série 4200 publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Aucun état des gains ou des pertes de réévaluation n'a été présenté, car aucun gain ou perte de réévaluation ne s'est produit au cours de l'exercice.

Les principales méthodes comptables suivies par le Conseil sont les suivantes :

Méthode de la comptabilité d'exercice

Les produits (y compris les intérêts) et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice tient compte des produits de l'exercice au cours duquel les transactions ou les événements donnant lieu à ceux-ci se sont produits; les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les biens ou les services sont acquis, une responsabilité légale est encourue ou des transferts sont exigibles.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Le Conseil est financé uniquement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MCU. Ces états financiers reflètent les dispositions budgétaires convenues qui ont été approuvées par le MCU.

Les paiements de transfert gouvernementaux du MCU sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le paiement est autorisé et les événements donnant lieu au transfert se produisent lorsque les critères de rendement sont respectés et des estimations raisonnables du montant peuvent être faites.

Ventilation des charges

Le Conseil s'engage à fournir des services de recherche, de soutien et de défense des intérêts en faveur de l'amélioration de tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire. Le coût de chaque objet comprend les salaires et les avantages sociaux, les activités de recherche et d'autres charges de fonctionnement qui sont directement liées à la prestation des services. Les salaires et les avantages sociaux sont attribués à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction de l'activité à laquelle ils se rapportent ou dont ils tirent profit. Des contrats et des projets liés à la recherche ont été attribués à la recherche. D'autres charges de fonctionnement ont été imputées à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction des effectifs à la fin de l'exercice.

Apports reportés

Certains montants, y compris les paiements de transfert versés par le MCU, sont reçus en vertu de lois, de règlements ou d'ententes et ne peuvent être utilisés que dans l'exécution de certains programmes ou dans l'achèvement de travaux précis. Le financement n'est comptabilisé à titre de produits que dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont fournis.

Tous les montants reçus qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont comptabilisés sur la durée de vie utile de l'actif en fonction de la prestation des services s'y rapportant. Les apports en capital reportés sont amortis dans les produits conformément à la politique d'amortissement appliquée à l'immobilisation connexe comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Le coût des apports d'immobilisations corporelles est constaté à la juste valeur estimative à la date de l'apport. Lorsqu'une estimation de la juste valeur ne peut être faite, l'immobilisation corporelle est comptabilisée à la valeur nominale.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui augmentent ou prolongent considérablement la durée de vie ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les frais de licence des logiciels sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
-----------------------	-------

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Instruments financiers

Le Conseil évalue d'abord ses actifs financiers et ses passifs à leur juste valeur. Le Conseil évalue par la suite tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les intérêts à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer au ministère des Collèges et Universités.

Contrats de location et charges locatives

Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation selon lesquels les paiements de loyer sont initialement comptabilisés dans l'état des résultats, puis ajustés selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location connexe. La différence entre les charges locatives linéaires et les paiements de loyer, comme stipulé dans le contrat de location, est incluse dans les créditeurs et les charges à payer.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément au CCSP pour l'OBNL du gouvernement, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations portent principalement sur l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement connexe des apports en capital reportés, qui sont fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

3. MONTANT DÛ AU MINISTÈRE DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS

Conformément au protocole d'entente du Conseil, le financement reçu en sus des dépenses peut devoir être remboursé et est comptabilisé comme étant dû au MCU.

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 16 644 \$ (2022 – 12 670 \$) de son financement du MCU pour d'autres achats d'immobilisations. Les fonds du MCU utilisés pour acheter ces immobilisations ont été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et doivent être amortis dans les produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des actifs achetés.

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	20 778 \$	38 945 \$
Apports reçus	16 644	12 670
Moins : montants comptabilisés dans les produits	(23 907)	(19 281)
Moins : radiation de matériel	-	(11 556)
	13 515 \$	20 778 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Matériel informatique	Total 2023	Total 2022
Solde, au début de l'exercice	182 178 \$	182 178 \$	183 333 \$
Ajouts	16 644	16 644	12 670
Dispositions	-	-	(13 825)
Solde, à la fin de l'exercice	198 822 \$	198 822 \$	182 178 \$

Amortissement cumulé	Matériel informatique	Total 2023	Total 2022
Solde, au début de l'exercice	161 400 \$	161 400 \$	144 388 \$
Ajouts	23 907	23 907	19 281
Dispositions	-	-	(2 269)
Solde, à la fin de l'exercice	185 307 \$	185 307 \$	161 400 \$

Valeur comptable nette	13 515 \$	13 515 \$	20 778 \$
-------------------------------	------------------	------------------	------------------

6. CHARGES PAR OBJET

	Gouvernance	Recherche	Administration	Total 2023	Total 2022
Salaires et avantages sociaux	345 517 \$	2 228 682 \$	219 209 \$	2 793 408 \$	2 636 443 \$
Activités de recherche	-	795 306	-	795 306	778 354
Contrats de consultation	179	1 689	4 432	6 300	6 212
Autres charges de fonctionnement	27 333	280 004	11 764	319 101	333 930
	373 029 \$	3 305 681 \$	235 405 \$	3 914 115 \$	3 754 939 \$

7. RÉGIME DE RETRAITE

Au nom de son personnel, le Conseil verse des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique administré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (« CRRO »), qui est un régime interemployeurs. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

En 2020, la CRRO a déposé une évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2019. Aux fins de l'évaluation du financement, les gains et les pertes d'actifs par rapport au taux d'actualisation sont pondérés sur une période de trois ans. Le déficit de financement de 2,1 milliards de dollars qui existait à la fin de 2019 est amorti par des paiements spéciaux du promoteur du régime. Le ratio de capitalisation du régime au 31 décembre 2021 est estimé à 94 %.

Les taux de cotisation en 2022-2023 ont été de 7,4 % (2022 – 7,4 %) du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») plus 10,5 % (2022 – 10,5 %) sur les gains supérieurs au MGAP.

Des cotisations d'un montant de 144 514 \$ (2022 – 132 109 \$) sont incluses dans les charges à l'état des résultats, et des cotisations d'un montant de 5 393 \$ (2022 – 4 819 \$) sont incluses dans les créditeurs et les charges à payer.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à des risques financiers, dont le risque de crédit et le risque de liquidité. Le Conseil a adopté un cadre intégré de gestion des risques. Le cadre offre une méthode cohérente de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de marché, est minime.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Le Conseil est assujéti au risque de crédit du fait de son encaisse. Le risque de crédit lié à l'encaisse est géré en détenant des soldes de trésorerie dans une institution financière de grande qualité de crédit au Canada.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'une éventuelle incapacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations liées à ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Conseil gère ce risque en prévoyant les flux de trésorerie tirés des activités et en anticipant les activités d'investissement et de financement pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité est liée au montant des créditeurs et des charges à payer. Le Conseil dépend du soutien continu du MCU pour assurer la continuité de ses activités.

9. PROJET DE LOI 124

À compter de juin 2019, la province de l'Ontario a adopté le projet de loi 124 édictant la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Cette loi visait à limiter les augmentations de rémunération des employés syndiqués et non syndiqués du secteur public de l'Ontario à 1,0 % par année pour une période de modération de trois ans. Le Conseil a terminé sa troisième année de modération en juin 2022. Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a invalidé le projet de loi 124, le jugeant inconstitutionnel et le déclarant « nul et sans effet ». Le 29 décembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. L'incidence, le cas échéant, de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario sur l'organisme n'est pas déterminable pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'a été faite dans les états financiers.

10. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

À compter du 1^{er} avril 2022, le Conseil a apporté un changement à son application des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Auparavant, le Conseil, un organisme gouvernemental sans but lucratif, avait choisi de ne pas appliquer les chapitres de la série 4200. Le Conseil applique désormais la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le Conseil est d'avis que ce changement permet une comptabilisation et une présentation de l'information financière qui reflètent mieux la nature de ses activités. À la suite de cette adoption, la présentation des états financiers a changé par rapport à l'exercice précédent. Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétroactivement, mais il n'a pas eu d'incidence sur les soldes des états financiers.